

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. : Six mois, 6 fr. : Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne : Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**ÉTUDES HISTORIQUES :**

Le Théâtre dans la Principauté de Monaco depuis le dix-septième siècle. (Suite.)

VARIÉTÉS :

Lorsque les chirurgiens coupaient les membres sans éther ni chloroforme.

ÉTUDES HISTORIQUES**LE THÉÂTRE DANS LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO**

depuis le XVII^e siècle.

(Suite) (4)

Biographie du Prince Florestan.
Florestan prince souverain (1841-1856).

Entre les vicissitudes politiques et économiques qui ont marqué sa carrière de prince souverain, Florestan trouvait parfois des heures de repos et de tranquillité. Il se retirait alors dans son cabinet de travail, parmi ses livres, où il retrouvait ses auteurs aimés. Il prenait là comme un bain d'idéal qui le lavait de toutes les vulgarités dont la vie l'avait heurté. Quelle leçon de philosophie dégagent les grands écrivains et comme, sous leur influence, on juge avec une sereine, haute, dédaigneuse indulgence les passions qui agitent l'humanité, dont les plus violentes sont parfois les plus éphémères !

Dans les heures qu'il consacrait à l'étude, Florestan interrompait parfois ses lectures pour écrire. Vers et prose alternaient sous sa plume. Il composait des poésies où l'on sentait l'effet des classiques dont sa culture était profondément pénétrée.

Nous avons eu le plaisir de consulter à ce sujet un aimable et disert Monégasque, M. Ph. Florence, né dans le Palais même, où son père, artiste de talent, élève de Rome, était logé à cette époque parce que le Prince lui avait confié la tâche de réparer les peintures à fresque des façades que le temps avait altérées. M. Florence, alors tout jeune enfant, était quelquefois admis dans le cabinet princier, appelé par Florestan lui-même qui le chargeait du soin de tailler les plumes d'oie dont il se servait pour écrire.

M. Ph. Florence porte gaillardement un esprit lucide et précis, rempli des souvenirs de près de trois quarts de siècle. Il les raconte avec une jeune bonne humeur qui ajoute à l'intérêt propre de ses récits. Rien n'est plus impressionnant que l'évocation, comme il sait la faire, des hommes, des scènes et des paysages de l'époque curieuse placée au seuil de la transformation radicale qu'allait bientôt entreprendre l'initiative prévoyante de Charles III. Si M. Florence voulait

écrire des mémoires, il nous donnerait un excellent pendant au *Vieux Monaco* de son regretté concitoyen, l'ingénieur Urbain Bosio.

De ce livre un attachant chapitre serait formé par la description qu'il nous a faite du prince Florestan composant des vers que l'on voyait se succéder en lignes irrégulières sur de grandes pages, cherchant l'inspiration avec un certain nervosisme qui lui faisait trop appuyer sa plume d'oie, de sorte qu'il devait alors avoir recours à son jeune aide pour en faire réparer la pointe émoussée.

Dans le déjà lointain horizon de son enfance, M. Florence revoit nettement le prince Florestan; ses récits font revivre ce gentilhomme lettré, élevé par la supériorité de l'instruction, comme par celle de la noblesse, à un tel rang qu'il ne se trouvait guère d'autres hommes à son niveau; toujours simple, bon, accueillant, ce qui est l'ordinaire effet de la primauté intellectuelle; remplissant avec une résignation soigneuse sa charge de prince souverain, tâchant quand même d'y mettre sa marque comme, par exemple, lorsqu'il réorganisait les écoles ou lorsqu'il créait des salles d'asile et des ateliers de charité; en dehors de ces actions bienfaisantes, présidant avec scepticisme aux obligations décoratives de son rôle, aux cérémonies les plus solennelles, même religieuses, — et ne trouvant le véritable bonheur que durant les heures passées dans son cabinet d'études, qui, pour cet adepte de la pure école classique, était le Temple des Muses, — l'objet du seul culte professé avec ferveur par ce déiste voltairien.

(A suivre)

PHILIPPE CASIMIR.

VARIÉTÉS**Lorsque les chirurgiens coupaient les membres sans éther ni chloroforme.**

L'ANESTHÉSIE, sans laquelle la chirurgie moderne ne saurait se concevoir ni exister, est de généralisation relativement récente. Sa découverte, au contraire, remonte à une haute antiquité. Son nom lui fut donné par Arétée de Cappadoce qui le premier l'employa dans un écrit médical.

Les anciens, qui n'ignoraient point son existence spontanée dans certaines affections, la lèpre en particulier, connaissaient aussi des artifices propres à la provoquer et en usaient à l'occasion. Ainsi, rapporte Casp. Hoffmann d'après Benedictus, à l'époque des Assyriens, c'était une coutume de lier les veines qui sont autour de la gorge aux jeunes gens auxquels on voulait enlever le prépuce, parce qu'ils perdaient ainsi le sentiment et

le mouvement. Ce procédé dont un médecin anglais contemporain, M. Fleming, a vérifié l'efficacité, n'était point le seul employé dans l'antiquité.

Les Grecs et les Romains et, à la même époque, les Chinois connurent aussi des recettes anesthésiantes. « Dioscoride et Pline, rapporte M. Maurice Perrin dans l'article "Anesthésie" du *Dictionnaire en cent volumes*, font mention d'une certaine pierre de Memphis qui, broyée et délayée dans du vinaigre, avait la propriété de rendre insensibles les parties qui devaient être coupées ou divisées. » Cette pierre, à ce que l'on pense, était une sorte de marbre portant le nom du lieu où on la trouvait. Broyé et attaqué par un acide, ce calcaire fournissait naturellement un abondant dégagement de gaz carbonique dont les qualités comme anesthésiant local sont aujourd'hui bien connues.

Mais la pierre de Memphis n'était pas le seul agent d'insensibilisation que l'on possédât. Dioscoride et son commentateur Matthiolo signalent encore les vertus soporifiques et stupéfiantes de la mandragore, vertus que l'on utilisait alors couramment en faveur des malades pusillanimes appelés à subir des incisions ou des cautérisations.

Aux âges suivants, les thérapeutes ne manquèrent point d'utiliser contre la douleur ces ressources précieuses qu'ils avaient reçues des Anciens et du reste singulièrement perfectionnées. Maistré Jehan Canappe, qui en 1538 publie à Lyon *Le Guidon en francoys*, écrit ainsi en toutes lettres : « Mais aucuns comme Théodoric leur donnent médecines obdormitives qui les endorment, afin que ne sentent incision, comme opium, succus morellæ, hyosciami, mandragoræ, hedera, arbora, cicuta, lactuca et plonge dedans esponge et la laissent seicher au soleil, et quand il est nécessité, ils mettent cette éponge en eau chaulde et leur donnent à odorier tant qu'ils prennent sommeil et s'endorment, quand ils sont endormis ils font l'opération. Et puis avec une autre esponge baignée en vin aigre et appliquée es narines, les éveillent, ou ils mettent es narines ou en l'oreille succum rutæ ou seni, et ainsi les éveillent, comme dient. »

De même le sombre Bodin angevin, dans sa célèbre *Démonomanie des sorciers*, signale l'emploi des anesthésiques pour des fins chirurgicales. « L'on peut bien endormir les personnes avec la mandragore et autres breuvages narcotiques, en sorte que la personne semblera morte, et néanmoins il y en a qu'on endort si bien qu'ils ne se réveillent plus, et les autres ayant pris les breuvages dorment quelquefois trois ou quatre jours sans éveiller, comme on fait en Turquie à ceux qu'on veut chastrer, et se pratiqua en un garçon

(1) Voir les numéros du *Journal de Monaco* du 7 décembre 1915 et suivants.

du Bas-Languedoc étant esclave, qui depuis fut racheté. »

Vers le même temps, Jean-Baptiste Porta, dans sa *Magie naturelle*, décrit un mode de conservation et d'administration d'une drogue somnifère volatile, mode qui évoque d'une façon singulière les méthodes anesthésiques actuelles. « Ces substances, dit-il en effet, étaient converties en essence. Celle-ci doit être renfermée hermétiquement dans des vases de plomb pour que la partie subtile ne s'en échappe point, car sans cette précaution le remède perdrait sa vertu. Au moment de s'en servir, on ôte le couvercle, et l'on porte immédiatement le vase aux narines de la personne à endormir; elle aspire la partie la plus subtile de l'essence et, par ce moyen, ses sens seront enfermés comme dans une citadelle, de telle sorte qu'elle pourrait être enterrée dans le sommeil le plus profond, dont il ne serait possible de la tirer que par la violence. Après ce sommeil, la personne n'éprouve aucune pesanteur de tête et n'a aucune connaissance de ce qui lui est arrivé. »

Au XVI^e siècle, on le voit, la pratique de l'anesthésie générale était singulièrement avancée. Contrairement à ce qu'on aurait pu penser, cependant, elle ne continua pas à progresser. On cessa, sauf rare exception, de s'en occuper et il faut arriver à la fin du XVIII^e siècle pour rencontrer quelques auteurs s'employant à mettre en œuvres des artifices propres à masquer la douleur.

Mentionnons parmi ceux-là Jassard, chirurgien de l'hôpital de la Charité à Paris, qui publie, en 1781, un mémoire où il recommande l'usage d'une préparation narcotique avant les opérations, et le chirurgien anglais James Moore qui propose une nouvelle méthode d'insensibilisation basée sur la compression des troncs nerveux. Cette méthode, qui eut à l'époque un certain retentissement, fut reprise et perfectionnée au siècle dernier par M. Liégeois (de Caen).

En dépit de leur efficacité plus ou moins parfaite, aucun des procédés employés jusqu'alors pour déterminer la suppression de la douleur ne pouvait cependant prétendre à constituer une méthode régulière d'anesthésie.

(A suivre.)

D^r JACQUES SERDA.

Tirage des Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, le 18 octobre 1917 :

33801 à 33900	64701 à 64800	126301 à 126400
38801 à 38900	68301 à 68400	126401 à 126500
41301 à 41400	69001 à 69100	128301 à 128400
46201 à 46300	77701 à 77800	129001 à 129100
49701 à 49800	81801 à 81900	138801 à 138900
50301 à 50400	83801 à 83900	148101 à 148200
58701 à 58800	117601 à 117700	148401 à 148500
59801 à 59900	119601 à 119700	149401 à 149500
59901 à 60000	121601 à 121700	160101 à 160200

Remboursables à 300 francs à partir du 1^{er} Janvier 1918.

PREMIER AVIS

M. DAMILANO JACQUES, loueur de voitures à Saint-Michel, maison Tiraboschi, a acquis de M. GHIO deux victorias, harnais et accessoires, servant à l'exploitation des numéros 82 et 129.

Les créanciers, s'il en existe, devront faire opposition entre les mains de l'acquéreur dans les délais légaux.

AVIS

L'Etude de M^e CHARLES SOCCAL, huissier près la Cour d'Appel, est définitivement installée, avenue de la Gare, n^o 3, à la Condamine.

Société de l'Hotel de Paris et ses Annexes à Monte Carlo

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le mercredi 14 novembre 1917, à 10 heures du matin, au Siège social à Monte Carlo, hôtel de Paris.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport du Conseil d'Administration ;
- Rapport des Commissaires ;
- Approbation des comptes de l'exercice 1916-17 ;
- Nomination des Commissaires des comptes ;
- Questions diverses.

Pour être admis à cette Assemblée, les actionnaires devront déposer leurs titres au Siège social, cinq jours avant la réunion.

La production d'un récépissé de dépôt délivré par la Banque de France, le Crédit Foncier de France, le Crédit Lyonnais, la Société Générale, le Comptoir d'Escompte de Paris, la Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial et les Banques Rothschild équivaut à celle des titres eux-mêmes

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Société Immobilière du Park-Palace de Monte Carlo

Société Anonyme au Capital de 1.000.000 de francs.

Messieurs les Actionnaires de la Société du Park-Palace sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le 14 novembre 1917, à deux heures et demie de l'après-midi, au Park-Palace, à Monte Carlo.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1915-1916 ;
- 2^o Rapport de MM. les Commissaires des comptes sur l'exercice 1915-1916 ;
- 3^o Approbation des comptes de l'exercice 1915-1916 ;
- 4^o Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1916-1917 ;
- 5^o Rapport de MM. les Commissaires des comptes sur l'exercice 1916-1917 ;
- 6^o Approbation des comptes de l'exercice 1916-1917 ;
- 7^o Nomination des Commissaires des comptes ;
- 8^o Questions diverses.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

AMEUBLEMENTS & TENTURES EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT
Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets
PRIX MODÉRÉS

L'Édition 1918 du DIDOT-BOTTIN

Le DIDOT-BOTTIN procède dès maintenant à la mise à jour de sa prochaine édition « 1918 », toute indiquée pour préparer l'Après Guerre.

Pour tous les Changements, Rectifications, Souscriptions et Annonces : s'adresser à M. F. HAUET, seul Représentant, Avenue de la Gare, 58, à NICE (Alpes-Maritimes).

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE de Crédit Industriel & Commercial & de Dépôts

Société Anonyme. Fondée en 1865

Capital : 55.000.000 — Réserves : 21.000.000

Siège Social : MARSEILLE, Rue Paradis, 75

AGENCE DE MONACO :
43, Rue Grimaldi (Condamine)

Escompte du Papier de Commerce
Paiements et envois de Fonds :: Chèques
Lettres de Crédit :: Ordres de Bourse
Régularisation de Titres :: Dépôts de Titres
Dépôts de Fonds à vue productifs d'intérêts
Paiement de tous coupons Français et Etrangers
Location de coffres-forts :: Dépôts de colis précieux
Change de monnaies étrangères

La Société Marseillaise possède dans le Midi un réseau d'Agences très complet en même temps qu'une succursale à Paris et des correspondants directs dans toutes les villes de France et de l'Etranger.

BULLETIN DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 18 janvier 1917. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 53797.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 10 février 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 16116.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 28 mars 1917. Trois Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 69024, 69025 et 69026.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 13 avril 1917. Une Obligation de 300 fr. de la Société du Mont-de-Piété de Monaco, portant le n^o 001115.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 26 avril 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 13456 et une Obligation 4 % de la même Société, portant le n^o 120485.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19907, 23259, 30415, 30422, 30423, 35975, 40987, 45870, 48058, 82833.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 087456 et 134360.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 7 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13499 et 40994.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 10 mai 1917. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 38319, 39386, 39387.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 25 mai 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 026045, 034197, 034205 et 034217.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 juillet 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 54960, 54975, 54976 et 54977.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 juillet 1917. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17891 à 17905 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 21 juillet 1917. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 38390, 41515, 41761 et 48337.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 5 septembre 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44853.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 10 octobre 1917. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 1831 et 1832.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 29 janvier 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 53397.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1917.